



DECLARATION LIMINAIRE  
CHS-CT  
du 21 juin 2022

Les ordres du jour des CHS-CT passent et malgré nos remarques réitérées, ils restent insensiblement identiques. En premier lieu, ces ordres du jour sont surchargés d'autant plus lorsque sont concentrés sur quelques jours un CDAS et un CTL en plus du CHS-CT.

Ensuite, la note ministérielle émanant du secrétariat général (SG) devrait, à elle seule, faire l'objet d'une réunion.

On peut s'interroger aujourd'hui sur l'intérêt de nous présenter cette note en juin alors qu'elle doit nous permettre d'avoir une réflexion sur les sujets d'action pour l'année 2022 !

D'autant plus que cette note est axée en grande partie sur le télétravail et son approche organisationnelle. On peut y lire : « il est indispensable de penser le télétravail sous l'angle de l'organisation du travail en concertation avec les agents et les organisations syndicales. » On y parle également d'un kit d'outils (émanant des chantiers lancés par l'ANACT) permettant de réaliser un bilan. Ces bilans réalisés seront présentés et discutés lors des réunions de CHS-CT qui auront lieu à l'automne. Ces bilans devront alimenter les programmes de prévention de l'année n+1.

Autant dire les choses : A ce jour dans notre département, vous nous présentez le 20 juin cette note. Rien n'a été lancé, aucune analyse concrète dans les services, aucune restitution, aucune réunion d'animation par les acteurs de prévention, bref on est au point mort...

Par contre, à grands renforts de communications nationale et locale, des réunions ont déjà été réalisées pour le « grand remue méninge ».

Le document présenté par le SG vante également la mise en place d'une structure dénommée « dispositif veille et soutien » composé du médecin, de l'ISST et de l'assistant-e de service social.

Ce dispositif n'a pas été mis en place pour le service démétropolisé de Pont-Audemer alors qu'il se justifie totalement : évolution des compétences des agents, process de travail, liaisons fonctionnelles, périmètres des missions... Au-delà de l'aspect immobilier des choses, les agents s'interrogent aujourd'hui sur ces sujets. Autrement dit, le fait d'être confortablement assis dans un fauteuil pour les agents ne suffit pas à créer les conditions nécessaires à leur bien être au travail.

Sur le sujet des fiches d'exposition:

Lors des CHS-CT des 9 mars et 19 avril 2021, la CGT demandait l'application des directives du SG émanant du guide sur la traçabilité concernant les personnels soumis à une

situation d'exposition passive due à la libération possible de fibres d'amiante dans l'environnement intérieur.

Depuis il ne s'est rien passé. De la même manière il a été demandé à maintes reprises la tenue d'un groupe de travail sur le sujet amiante.

Concrètement, voilà quelques sujets évoqués dans notre liminaire pour lesquels nous attendons des réponses et surtout des actes.

Les représentant-e-s CGT en CHS-CT.